

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-05-024

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) : 3

Vote :

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le onze mai deux mille vingt-trois, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 4 mai 2023

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Margot SOLVIGNON, Arnaud DE MAZENOD, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Claude TOUILLOUX, Corinne VERDIER, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Patrick AIVAZIAN, Pierre PASQUIER, Henri CELLIER,

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Patrick AIVAZIAN à Eric LARDON, Pierre PASQUIER à Serge TRIOULEYRE, Henri CELLIER à Alain THOLOT

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Serge TRIOULEYRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR L'OPERATION DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE.

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20230511-2023-05-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

Publication : 15/05/2023

Il est exposé à l'Assemblée que le secteur du bâtiment représente en France 44% de l'énergie consommée, et les collectivités contribuent à plus de 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre.

Issu de la Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), le Décret « TERTIAIRE », publié en juillet 2019, impose d'ici 2030 une diminution de 40% des consommations d'énergie à l'ensemble des bâtiments tertiaires dont la surface est égale ou dépasse 1 000m². Cette diminution doit même atteindre 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050. La réduction durable de la consommation d'énergie devra intervenir soit à l'aide de travaux de rénovation, soit par des actions portant sur le comportement des occupants et l'exploitation/maintenance des équipements de chauffage, de refroidissement et de ventilation.

Dans le cadre de ces objectifs à atteindre, la municipalité a étudié la faisabilité de procéder à l'isolation des murs par l'extérieur ainsi qu'à la rénovation de la chaufferie de l'école maternelle. Ce bâtiment est non seulement concerné par ce dispositif en termes de surface, mais en plus, il est le bâtiment municipal le plus énergivore.

Une étude de rénovation énergétique menée par le SIEL indique que les travaux envisagés vont permettre d'atteindre l'objectif des 40 % de réduction de la consommation d'énergie.

Au niveau national, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales à accélérer leur transition écologique. Inscrit dans la loi de finances 2023 et coordonné par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), en qualité de responsable de programme, ce fonds doit permettre le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets.

L'une des actions concerne la rénovation énergétique des bâtiments publics. La réalisation de ces travaux d'isolation et de rénovation de la chaufferie de l'école maternelle sont éligibles au fonds vert.

Le coût de l'opération et son plan de financement sont les suivants :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Isolation thermique	201 300 €	Subvention Fonds Vert	207 086 €
Rénovation chaufferie	57 558 €	Auto-financement	51 772 €
TOTAL	258 858 €	TOTAL	258 858 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Approuve l'opération d'isolation des murs par l'extérieur et de rénovation de la chaufferie de l'école maternelle pour un montant total estimé à 258 858 € HT ;
- Arrête le plan de financement ci-dessus ;
- Autorise le maire à déposer une demande de subvention au titre du fonds vert pour un montant de 207 086 € soit 80 % du coût de l'opération ;
- Précise que les crédits seront prévus au budget 2023 de la commune ;
- Autorise le maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 12 MAI 2023

Le Maire,
Eric LARDON



Le Secrétaire de séance
Serge TRIQUOLEYRE

